



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le 26 SEP. 2011

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme DUPONT
☎ 02.40.41.47.72
☎ 02.40.41.47.50
icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : SARL ATLANTIQUE RECYCLAGE SERVICE

Nature et adresse du projet : régularisation administrative de la plate-forme de tri et de transit de métaux ferreux et non ferreux à Vertou, 13, rue de la Maladrerie.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 19 juillet 2011.

Depuis le 19 septembre 2011, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.